

Vous, surtout, femmes et jeunes filles françaises, vous que le gloire de Jeanne d'Arc touche de plus près, vous en qui sa pure et vaillante âme revit, vous si promptes à l'enthousiasme pour toutes les grandes choses, à vous seules, si vous voulez, vous feriez l'événement.

Duquesclin, prisonnier, disait avec une fierté patriotique : « Sachez bien qu'il n'y a pas dans ma Bretagne une filleuse qui ne file une quenouille pour ma rançon ! » Je voudrais qu'il n'y eût pas en France une filleuse qui ne filât une quenouille pour Jeanne d'Arc ; qu'il n'y eût pas une femme française, pas une jeune fille, du peuple, de la bourgeoisie, ou de la noblesse, qui ne fût heureuse et fière de lui faire son offrande.

À l'œuvre donc ; organisez des Comités ; répandez les listes de souscription ; recueillez tous les dons, même les plus humbles ; et qu'un magnifique élan se produise. Ainsi s'honore un pays.

Honneur à qui donnera un des vitraux de Jeanne d'Arc, ou qui, ne le pouvant à lui seul, s'associera avec d'autres généreux pour le donner.

Les noms des souscripteurs seront inscrits en lettres d'or dans notre Cathédrale sur des plaques de marbre : non pas tous peut-être, ce serait impossible ; au moins, les noms de quiconque aura donné ou procuré jusqu'à 100 francs, soit pour les vitraux, soit pour le monument ; les noms soit des souscripteurs individuels, soit des villes, soit des villages, ou de la population ouvrière, ou de la communauté, ou du collège, ou du pensionnat, qui offrira 100 francs et au-dessus.

Est-ce une illusion de notre patriotisme ? Mais nous l'avons, jamais nous n'avons entrepris une œuvre quelconque avec plus d'espérance.

4 FÉLIX, Evêque d'Orléans. Toutes les offrandes et souscriptions seront reçues et inscrites nominativement au Secrétariat de l'Evêché d'Orléans.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le Préfet du Nord est en ce moment à Paris ; il a conféré hier avec M. le ministre de l'Intérieur.

Voici la liste des élèves de nos écoles communales qui ont obtenu le certificat d'études, lors des derniers examens :

ÉCOLE COMMUNALE DE M. FAIDHERBE. Jean-Baptiste Pochon, 17 ans, 67 1/2. — Alfred Vandenberghe, 16 ans, 67 1/4. — Emile Vincere, 12 ans 7 mois, 65. — Théodore Lallemand, 13 ans 1/2, 64 1/2. — Alfred Chevalier, 13 ans 6 1/2. — Henri Verkindère, 15 ans, 63 1/4. — Jean-Baptiste Courrier, 15 ans, 62 1/2. — Jules Vroman, 14 ans, 61 1/2. — Joseph Hohler, 16 ans, 61. — Georges Bonfiant, 16 ans, 60 1/2. — Adolphe Tibergien, 12 ans, 59 1/2. — Ferdinand Fievet, 13 ans, 58 1/2. — Louis Ranfain, 14 ans 1/2, 58 1/2. — Achille Jardex, 14 ans, 58 1/4. — Jules Petit, 12 ans 1/2, 57 1/4. — Juste Ast, 12 ans 1/2, 54 1/2. — Alfred Jacquemin, 16 ans, 54 1/4. — Charles Callewaert, 13 ans 1/2, 53 1/2. — Jules Dieckrick, 15 ans 1/2, 50.

ÉLÈVES DE M. ARISTIDE FAIDHERBE. — Ecole de l'Épée. — Alfred Florin, 15 ans 1/2, 52 1/2. — Achille Dazin, 17 ans 1/2, 49 1/2.

ÉCOLE DU MOULIN. — Frères de la doctrine chrétienne. — Louis Defrance, 13 ans 1/2, 62. — Louis Has, 14 ans 1/2, 61. — Charles Waticz, 13 ans, 60. — Louis Lepoutre, 12 ans 1/2, 58 3/4. — Auguste Jacob, 13 ans, 56 3/4. — Cyrillique Mulliez, 13 ans 1/2, 56 3/4. — E. Henri Edrennes, 12 ans 1/2, 56 1/4. — Armand Lantoin, 13 ans 1/2, 54 1/4. — Désiré Fontaine, 14 ans, 53 1/4. — Léon Germain, 13 ans, 49.

ÉCOLE COMMUNALE DE FILLES, dirigée par les Filles de la Sagesse de la rue Sainte-Elisabeth Roubaix. — Emilie Broyers. — Clémence Meurisse. — Marie Volout. — Marie De Groeve. — Marie Chevalier. — Clémence Gabreau. — Aurélie Lefebvre.

ÉCOLE PRIMAIRE, RUE DE LA PROMENADE. — Elisee Verbecke, 13 ans. — Hélène Estrabaut, 14 ans 1/2.

Le tribunal correctionnel devait rendre aujourd'hui, à l'ouverture de l'audience, son jugement, dans le procès en diffamation et fausse nouvelle, intenté par les Dominicains de Lille au *Grelot* ; mais il a fait appeler l'*Événement* poursuivi pour les mêmes délits. M. Corra, gérant de ce journal, s'est présenté. Il s'est défendu lui-même. Il a déclaré avoir pris dans le *Journal Bien Public*, journal du marchand de choco-

lat, à qui la vie n'a point épargné ses froissements et ses durétés, ne suit pas impunément une telle direction ; il faut qu'elle aille jusqu'au bout.

Rahel fit sa première communion, avec des sentiments d'une ferveur peu commune ; l'amour de Dieu embrasait son âme. En la voyant si pieuse, chacun devenait pieux autour d'elle. A moment où elle revint de l'antel, ses beaux yeux chasteement voilés sous leurs longues paupières, son front rayonnant, comme si quelque main invisible l'eût entouré de l'aurole que les peintres donnent quelquefois aux anges et aux saintes, la princesse ne put retenu ses larmes, et elle comprit qu'elle était maintenant largement récompensée de tout ce qu'elle avait pu faire pour cette belle âme pure.

Le lendemain de grand jour, qui avait été pour elle comme le début d'une nouvelle vie, Rahel fut appelée au parloir, où elle trouva madame Imérieff.

Ton éducation religieuse est terminée, lui dit la princesse en l'embrassant ; elle seule nous retenait ici ; à présent nous pouvons partir. Tu vas faire tes adieux à la bonne mère supérieure !

(A suivre.)

lat, la veille de sa mort, soit le 31 mai, le fait incriminé.

Bien que ce journal cesse de paraître, il est probable que le gérant sera poursuivi, comme le *Grelot* et l'*Événement*.

Le tribunal a condamné M. Madre, gérant du *Grelot*, et M. Corra gérant de l'*Événement*, à 500 francs d'amende, 500 francs de dommages-intérêts, l'insertion du jugement en tête de ces journaux, plus dans trois journaux de Lille.

M. le Préfet du Nord vient d'adresser aux sous-préfets, maires et juges de paix du département, une circulaire relative à la confection des listes du jury.

Par un arrêté qui accompagne cette circulaire, les 600 jurés dont la liste du département doit se composer pour 1879, seront répartis entre les arrondissements de la manière suivante : Avesnes 72. — Cambrai, 77. — Douai, 49. — Dunkerque, 48. — Hazebrouck, 44. — Lille, 223. — Valenciennes, 77.

Le ministre de l'instruction publique vient d'accorder une subvention de 50,000 fr. à la ville de Lille pour l'appropriation des locaux destinés aux cliniques de la faculté mixte de médecine et de pharmacie.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, M. Henri Collette, sous-inspecteur de police à Roubaix, est nommé en la même qualité à Lille.

La *Vraie France* annonce que lundi prochain 13 juillet, fête de la Sainte-Henri, une messe sera dite à onze heures en l'église Notre-Dame de la Treille. Ce journal invite ses lecteurs à assister à cette messe et à prier pour la France et pour le Roi.

M. Reynart, l'éminent directeur du musée de Lille, vient d'être choisi comme l'un des vice-présidents d'un comité composé de toutes les notabilités artistiques de France et qui s'est donné la mission d'organiser à Paris un *Musée des Arts décoratifs*.

Ce Musée intéressera notre région à bien des points de vue puisqu'il comprendra tout ce qui concerne la décoration intérieure et extérieure des immeubles, c'est à dire l'ameublement, les tissus de tentures, la céramique, la métallurgie artistique, la décoration de l'homme, c'est-à-dire le vêtement, les bijoux, etc.

On nous communique la note suivante :

Dimanche 7 juillet dernier, dans la vaste chapelle du cercle rue de la Paix, on célébrait la fête de St-Louis de Gonzague patron de la jeunesse.

Pour donner plus d'éclat et de solennité à cette belle cérémonie à laquelle on avait convié tous les membres bienfaiteurs, la section chorale de Saint-Joseph a exécuté la messe à grand orchestre de Hus-Desloges.

Sous la direction si intelligente de M. Joseph Delcroix, la section chorale a prouvé qu'elle pouvait aborder sans crainte les œuvres sérieuses. L'exécution a été bonne sous tous les rapports et donne la mesure des progrès accomplis.

Dans une chaleureuse allocution, M. l'abbé Langlard a fait ressortir l'utilité des œuvres de jeunesse sous le double rapport de la moralité et du patriotisme : en termes émus, il a félicité chaleureusement les nombreux enfants qui viennent sous la bannière de Saint-Louis de Gonzague passer le dimanche au patronage, où grâce aux libéralités incessantes des membres bienfaiteurs, on trouve toutes les distractions et tous les jeux possibles.

Aux vêpres chantées à faux bourdons, même affluence de monde qu'à la messe. On y remarquait bon nombre de sociétaires de St-Joseph, heureux de pouvoir rehausser par leur présence cette belle fête de la jeunesse.

Pour finir le *Cantata Domino* est chanté avec beaucoup d'ampleur de précision et terminée la solennité en laissant dans la mémoire de tous les impressions les plus agréables.

AMAND LABROY.

Un très-grave accident est arrivé hier matin, à 8 heures, à l'extrémité de la rue de Lille, à Tourcoing.

Un charretier du nom d'Yvo Varmandel, au service de M. Masquillier, entrepreneur, sortait avec la voiture de l'établissement des Petites-Sœurs des Pauvres. Par un funeste hasard, il se trouva, tout-à-coup pris entre une roue de la voiture en marche et le chambranle de la grande porte d'entrée. Le moyeu de la roue porta violemment contre la partie inférieure de la poitrine du malheureux charretier et lui enfonça plusieurs côtes en les fracturant.

Transporté immédiatement dans une chambre de l'établissement des Sœurs, où il est encore aujourd'hui, Vermandel a reçu les soins les plus expressés ; il souffrait horriblement.

Le docteur Fichaux lui a prodigué les secours de l'art ; son état, qu'on croyait désespéré, donne aujourd'hui quelque espérance.

Cinq détenus, arrêtés ces jours derniers à Roubaix, ont été dirigés sur Lille ce matin, pour être mis à la disposition du parquet.

On nous signale plusieurs affaissements qui se sont produits au milieu de la chaussée de la rue Saint-André et l'on nous demande de vouloir bien signaler

à qui de droit cet état de choses, qui n'est pas sans danger pour la circulation des voitures. Dont acte.

Un voyageur de commerce, Georges Lequien, né à Paris et âgé de 28 ans, a été arrêté, hier, sur la Place de Tourcoing.

Il était sous le coup, d'une condamnation à 10 ans de travaux forcés.

On ne se fait guère idée de l'audace dont font preuve et des moyens d'intimidation qu'emploient certains mendiants à mine suspecte qui exploitent, en ce moment, les quartiers les plus reculés de Roubaix. Pourtant, nous devons le constater, la police ne les ménage guère et les envoie impitoyablement sur les bancs de la correctionnelle, où les sévérités du code pénal leur sont appliquées dans toute leur rigueur.

Il nous revient qu'il y a environ huit jours, un individu, encore jeune, mendiait dans la rue de Ma-Campagne, pénétrant dans l'intérieur des maisons et forçait, à peu près, les ménagères à lui donner le pain destiné à leurs enfants.

Bien plus, dans une maison où il se vît repoussé, il proféra des menaces, disant : « puisque vous ne voulez rien me donner de bon gré, je me charge bien de venir vous prendre tout ce qui me tombera sous la main. » L'une des ménagères que ce malfaiteur avait cherché à terroriser, se mit à la recherche d'un agent de police qu'elle ne tarda pas à rencontrer. Le mendiant fut arrêté et reconnu pour un repris de justice en résidence obligée à Roubaix. Il attend aujourd'hui en prison que le tribunal décide de son sort.

Les ivrognes et les tapageurs ont été nombreux, lundi et mardi, à la fête de la police. Pour ne parler que de ceux qui se sont le plus fait remarquer, citons Charles C..., qui a fait pièces et morceaux de la vitrine d'un estaminet de la rue du Chemin de fer, où on lui avait refusé à boire, parce qu'il était ivre. Il a été arrêté.

Le plafonneur, François T..., n'est pas batailleur, lui, quand il a trop bu ; au contraire, il est tout joyeux et sa joie s'exhale par des chants qu'il n'interrompt pas même lorsqu'il en est requis par les représentants de l'autorité.

Lundi, à onze heures et demie du soir, il était entouré, rue de Flandre, de plus de cent personnes qui, réveillées par ce chanteur nocturne, avaient bravement pris le parti de faire cercle autour de lui. Le concert a été interrompu par l'arrivée d'un agent qui a conduit François T..., au violon.

C'était dimanche dernier que le quartier de l'Épée faisait sa ducasse annuelle. A cette occasion, il y avait grand bal, chez M. Fievet, cabaretier dans la rue des Arts. Ce bal laissera d'impérieux souvenirs dans la mémoire de trois jeunes filles qui prenaient leurs ébais — car, on ne sait au juste, pour quelle cause — on les vit tout-à-coup se montrer réciproquement les dents puis s'entre-déchirer. Un agent a mis fin à cette lutte et a verbalisé contre ces viragos qui se nomment Elodie V..., Nathalie B... et Léonie D... toutes trois âgées de 18 à 20 ans.

Deux douaniers de la brigade de Watrelles, ont arrêté lundisoir, à la croisée Ranson, et remis hier matin entre les mains de la gendarmerie deux jeunes bachelors, de Tourcoing, Louis Leclercq et Jules Tanghe. Ils étaient porteurs de plusieurs kilogrammes de tabac belge. Tous deux ont déjà été condamnés pour fraude, le 31 août 1877.

Deux jeunes gamins, Charles P... et Théodore L... ont pénétré hier dans l'atelier d'un charpentier de la rue de l'Épée et ont enlevé trois sacs d'écoliers. Le nom de ces précoces filous a été livré à la police qui a verbalisé contre eux.

Hortense Quatrecoeur est une jeune fille âgée de 20 ans. Elle est entrée depuis quelque temps, comme nourrice dans une maison de la rue Saint-Maurice. Son humeur changeante lui a bientôt fait abandonner son nourrisson ; mais comme elle a eu soin, au préalable, de débarrasser les armoires de ses maîtres d'un ballot de linge qu'elle s'est approprié, elle est aujourd'hui sous les verrous. Hortense Quatrecoeur comparaitra bientôt devant le tribunal correctionnel de Lille pour réprendre de ses actes.

Florence Dervaux est à Tourcoing, actuellement dans la prison municipale, par suite de son arrestation opérée à Bruxelles, en vertu d'un mandat d'extradition, car Florence a été condamnée, par la cour de Bruxelles, à une condamnation de 6 mois de prison à liquider.

Encore une extradition. Celle-ci est réclamée par les autorités belges, qui depuis un certain temps, recherchaient Joseph Laurent.

La gendarmerie française qui s'en occupait aussi, l'a enfin découvert à Tourcoing, garçon pâtissier, rue de Tournai.

Bien des particuliers, voire même des débitants, ignorent quels sont les jeux de cartes de hasard défendus par la loi.

Voici les renseignements que nous puissions dans un journal de la gendarmerie : Les jeux de cartes où la combinai-

son n'est pour rien, et où la distribution fortuite des cartes est l'unique cause de la perte ou du gain des parties rentrent dans les classes des jeux de hasard ; tels sont : le lansquenet, le pharaon, le trente-et-un, la bouillotte, les petits paquets, etc., etc. Plusieurs cours d'appels y ajoutent même l'écarté.

Ces jeux sont défendus dans les maisons clandestines dont parle l'article 410 du code pénal, et non dans les maisons privées où se réunissent des amis, et sans spéculation du propriétaire, ni dans les cafés, cabarets et autres lieux publics surveillés par la police, à moins qu'il n'existe des arrêtés contraires.

Le piquet, le bésigue, le whist, ne sont pas classés parmi les jeux de hasard.

Il est probable que nos fabriques du Nord seront invitées à envoyer des spécimens.

On lit dans l'*Echo du Nord* :

« Le tribunal de commerce de Lille, dans son audience du 8 juillet, sous la présidence de M. Labbe, a déclaré en état de faillite ouverte la demoiselle Félicie Pouzadou, couturière et marchande de nouveautés à Lille, au coin du boulevard de la Liberté et de la rue de l'Orphéon.

« La faillite a été déclarée sur la demande du commanditaire, qui se plaint d'une foule d'irrégularités dans les écritures de sa débitrice.

« M. Wallaert a été nommé juge commissaire, et M. Cussac, syndic de cette faillite. »

L'avant-dernière nuit, on a enlevé de l'écurie de l'entrepreneur des déménagements, rue Gambert, à Lille, un cheval d'une valeur de 1,000 à 1,200 francs. Le propriétaire ni les locataires n'ont rien entendu.

Dans sa séance du 9 juillet, le 2e conseil de guerre a rendu les jugements suivants :

Ducarne Alfred, soldat au 84e de ligne. Désertion : Deux ans de prison.

Schaffner Edouard-Eugène, soldat au 1er de ligne. Abus de confiance et désertion : Deux ans de prison.

Chaufournier Jean, soldat au 33e de ligne. Désertion à l'étranger : Deux ans de travaux publics.

Furt Gustave-Hermant, cavalier au 19e chasseurs. Désertion à l'étranger : Deux ans de travaux publics.

Lundi, à neuf heures du soir, à la suite d'une scène de jalousie de son mari, la femme Dejonghe, ménagère, rue Mazagran, à Lille, a tenté de se suicider par strangulation dans sa chambre. Heureusement, une de ses petites filles, âgée de cinq ans et demi, a eu assez de présence d'esprit pour prévenir les voisins qui sont accourus pour couper la corde.

La police vient d'ouvrir une enquête sur un fait regrettable qui se serait passé hier à la porte de Tournai, à Lille. Le nommé Thierry, fleur, rue des Jardins-Gaulier à Saint-Maurice, était monté sur un car avec cinq autres personnes. Il prétend avoir payé six billets que le conducteur a distribués. Or, Thierry soutient qu'il n'avait pas reçu le sien. Le conducteur prétendit le contraire.

La discussion s'engagea, on s'anima de part et d'autre. Bientôt Becquet aurait repoussé Thierry qui entraînera son genre Adrien Houzé et tous deux tombèrent sur le pavé. Thierry a reçu une blessure au front et a eu le petit doigt fracturé.

L'enquête établira d'une manière certaine comme les faits se sont passés.

Train de plaisir pour Paris

Il sera organisé un train de plaisir à prix réduits, pour Paris, le vendredi 12 juillet 1878

ALLER
Départ de Tourcoing : Le vendredi 12 juillet, à 10 h. 17 du soir.
Arrivée à Paris : Le samedi 13 juillet, à 5 h. 35 du matin.

RETOUR
Départ de Paris : Le mardi 16 juillet, à minuit 15.

Arrivée à Tourcoing : Le mercredi 17 juillet, à 8 h. 41 du matin.

Prix des places aller et retour au départ de Tourcoing :
20 fr. 25 en 2me classe.
10 fr. 25 en 3me classe.

AVIS ESSENTIEL. — Il ne sera fait aucun enregistrement de bagages.

NOTA. — Le nombre des billets est limité. MM. les voyageurs sont invités à se les procurer à l'avance. L'émission des billets a commencé dimanche matin 7 juillet, et sera terminée le vendredi 10 juillet, jour de départ.

Train de plaisir pour Boulogne-sur-Mer

Un train de plaisir pour Boulogne aura lieu le dimanche 14 juillet 1878.

Départ de Tourcoing : 3 h. 11 du matin.
Arrivée à Boulogne : 10 h. 10 du matin.
Départ de Boulogne : 6 h. 51 du soir.
Arrivée à Tourcoing : 11 h. 44 du soir.

Prix des places aller et retour au départ de Tourcoing :
7 fr. 50 en 2me classe.
6 fr. 00 en 3me classe.

Ephémérides Roubaisiennes

10 juillet 1770. — Le magistrat de Roubaix, reconnaissant la nécessité

d'établir, dans la maison des Orphelins, un aumônier qui pût y dire la messe les jours ouvrables, à l'heure convenable, et les dimanches et fêtes à 11 heures, accepte les offres de l'abbé Florin et lui confie ces fonctions.

TH. LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

10 juillet 1815. — La commission de police dont nous avons déjà parlé (éphéméride, 8 juillet) établie à Tourcoing pour la répression des excès bonapartistes, tient sa première séance.

Voici quelques passages saillants et caractéristiques du procès-verbal de cette séance :

La commission, considérant que le drapeau blanc vient d'être arboré, estime que la garde nationale doit être sur-le-champ organisée et qu'un poste doit être établi à l'Hôtel-de-Ville et porté à 35 hommes.

Estime en outre que, vu l'importance des communications avec le quartier-général de son Excellence le Commissaire extraordinaire, une commission choisie parmi les notables doit être convoquée par M. le Maire pour procéder à l'organisation provisoire de la garde nationale.

Elle pense que pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité, il est nécessaire :

1° De faire des patrouilles de jour et de nuit pour arrêter les perturbateurs ou les rebelles ;

2° De faire sonner la retraite à dix heures du soir ;

3° De faire défense à tous cabaretiers et autres chefs d'établissements publics de recevoir ou de garder chez eux qui que ce soit après la retraite sonnée ;

4° D'arrêter tout individu français ou étranger qui passerait par la commune ou l'un des chemins de canton sans un passeport en règle ;

5° De défendre aux aubergistes, logeurs et autres, de donner gîte à aucun individu étranger aux communes du canton ou inconnu sans l'autorisation du commissaire de police ou du maire si c'est une commune rurale ;

6° De courir sus, avec toutes sortes d'armes, aux douaniers, fédérés, corps-francs et autres rebelles, de les détenir et arrêter par tous les moyens possibles ;

7° De réclamer au besoin les secours des communes voisines du royaume des Pays-Bas et de leurs prêter les mêmes secours lorsqu'ils les réclameront ;

8° D'établir à l'Hôtel-de-Ville un conseiller municipal en permanence.

Elle pense encore que pour le maintien des droits du Roi, vu l'absence de la ligne des douanes, la garde nationale doit être autorisée à arrêter toutes les marchandises que l'on tenterait d'introduire sur la frontière, et saisir les droits pour celles admissibles soient versés entre les mains des maires ou receveurs principaux et confisquer celles qui par les lois du royaume sont frappées de prohibition.

C'est dans cette première réunion de la commission de police que fut ordonnée la mise en surveillance des trois chefs bonapartistes, Bourgeois, Wattel-Florin et Frère, dont nous avons déjà aussi parlé. Elle décréta encore l'expulsion du territoire de Tourcoing, d'un certain nombre de douaniers, anciens militaires et naturellement bonapartistes.

G. B.

— Une intéressante découverte vient d'avoir lieu à Arcy-Sainte-Restitue, arrondissement de Soissons, où M. Frédéric Moreau père, de Fère-en-Tardenois, fait exécuter des fouilles.

Dans une sépulture d'un chef franc qu'il visita ces jours derniers, il a recueilli une remarquable épée de commandement. Elle porte 97 centimètres de longueur, soit comprise. La lame en fer et à deux tranchants repose dans un fourreau de bois et est terminée en son bout de gaine en argent ciselé. La poignée en fer et bois a conservé dans son état métallique la bande d'or qui la recouvre. Le pommeau se compose d'une perle hémisphérique en pâte de verre, et la garde est formée de deux rangées de verroterie cloisonnée d'or.

On suppose que ce doit être l'épée d'un compagnon de Clovis.

— A l'occasion des Régates qui auront lieu le 21, la Compagnie du Nord organise un train de plaisir pour Calais au départ de Lille, Roubaix, Tourcoing, Arras, etc.

— Hier matin, une petite fille de quinze mois, Mélanie Pruvost, d'Haverskerque, a été retirée noyée d'un cuve contenant environ quinze centimètres d'eau, dans laquelle elle est tombée en voulant retirer des carottes qui s'y trouvaient.

— Lundi a eu lieu, à Dunkerque, la pose de la première pierre de l'église destinée à être en communication les bassins de l'Ouest et de la Marine. Ce bassin sera mis en exploitation l'année prochaine.

— Un garçon de vingt-deux ans, Charles Léchevin, chauffeur, à Saint-Amand, sur le point d'être poursuivi pour vol de canards, s'est enfui avant-hier en se tirant un coup de fusil dans la tête.

— M. Savin de Larzac, colonel au 14e régiment de dragons, en garnison à Valenciennes, vient d'être promu au grade de général.

— L'administration des Douanes vient d'élever à la première classe de son grade, M. le capitaine Révillon, de Bergues, en récompense de sa belle conduite, pendant la nuit du 19 au 20 juin dernier, dans l'attaque d'une voiture de fraude au village d'Uxem.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 8 juillet. — François Wilfert, rue des 7 Ponts, fort Masure, 33. — Henri Debray, rue de Blanchemais, 117. — Georges Pontzeel, rue de Ste-Elisabeth, 3. — Joanne Lestienne, rue St-Joseph, 19. — Palmyre Alard, rue des Vélocipèdes. — Edmond Jenart, rue St-Jean, 138. — Georges Claeys, rue du Facteur. — Flore Valcke, aux 3 Ponts. — Marie Plateau, rue de Pays, 40. — Gustave Bassebots, rue de la Bassée-Masure, 59. — Jules Senons, rue Philippe-le-Bon, 46. — Kléber Sory, rue St-Vincent-de-Paul, 35. — Julienne Franchoime, rue de la Redoute, 79. — Jean Dubois, rue de la Barbe d'Or.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 8 juillet. — Henri Desmarcherel, 2 ans, rue de Lille, 188. — Verdonck, présenté sans vie, rue du Fort, cour Couthier, 19. — Grégoire Reynaert, 11 ans, rue de la Guinguette, 111.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LAGACHE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Julien-Clovis LAGACHE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Président du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Martin, Administrateur du Bureau de Bienfaisance, ancien Adjoint au Maire de Roubaix, veuf de Dame Sophie-Fidélise LEFFEBVRE, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1878, dans sa soixante-dix-neuvième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de

vouloir bien assister aux convois et services funéraires, qui auront lieu le jeudi 11 juillet, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pays, 24.

Les amis et connaissances de la famille PARENT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-François-Joseph PARENT, décédé à Roubaix, le 9 juillet 1878, dans sa soixante-quatrième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la Messe de convoi, qui sera célébrée le Jeudi 11 courant à 8 heures, et aux Convois et Services funéraires, qui auront lieu le vendredi 12, à 9 heures 1/2 en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, 6 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Nouveau-Monde, 1515.

Un obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 16 juillet 1878, à 10 heures après le repos de l'âme de Monsieur Pierre-François DESPRET, Ancien Conseiller municipal, Président du Conseil de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Elisabeth, décédé à Roubaix, le 9 juin 1878, dans sa 87e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 15 juillet 1878, à 10 heures 1/2 pour le repos de l'âme de Monsieur Amand Jean-Joseph HARINCOCK volontaire au 1er régiment de ligne, décédé à Roubaix, le 6 juillet 1878, à l'âge de 19 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 11 juillet 1878, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Lucien-Gabriel-Léonard-Alphonse SAMARO, décédé à Roubaix, le 7 juin 1878, à l'âge de 16 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BOURSES LINDERS. — Les affaires continuent d'être très-calmes ; plusieurs établissements ont arrêté une partie de leurs brochures, d'autres ne travaillent plus que cinq jours par semaine. La vente des toiles est peu active. Les prix des fils sont en faveur des acheteurs ; aussi n'achète-t-on de lins que pour les besoins immédiats.

MARCHÉ AUX BLÉS DU 10 juillet 1878. (Bulletin commercial.) — Petit marché : 800 hectolitres.

Bons blés vendus avec fermeté. Les qualités inférieures en baisse de 25 à 50 cent. Farines : 39.